



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE

Pau, le 19/02/2021

Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2021, **6** décès (contre 3 à la même période en 2020) sont déjà à déplorer sur les routes du département. C'est le double de l'an dernier.

Au 14 février 2021, on compte **69** accidents de la route.

Ces accidents de la route ont fait **74** blessés dont **16** blessés hospitalisés.

Durant la semaine du 8 au 14 février 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **304** excès de vitesse ;
- **4** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **3** délictuelles ;
- **17** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **18** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **1** infraction liée à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **10** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **40** suspensions du permis de conduire.

Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/2

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex

Si vous circulez à vélo, n'oubliez pas que le risque d'accident est plus important en deux-roues. Selon l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), le risque pour un cycliste d'être victime d'un accident est trois fois plus élevé que pour un automobiliste. Le risque d'être gravement blessé, seize fois plus élevé.

Pour éviter tout risque d'accidents :

- Vérifiez l'état de votre vélo (freins, éclairage et sonnette) avant de vous déplacer.
- Privilégiez les pistes et bandes cyclables pour vous déplacer : vous éviterez ainsi de croiser les autres véhicules.
- Privilégiez la circulation en file indienne si vous êtes nombreux : cette disposition est obligatoire la nuit. Ne circulez jamais à plus de deux côte à côte.
- Restez à l'écoute de votre environnement : n'utilisez jamais de casque audio ni d'oreillettes. Ils sont interdits car ils coupent les bruits de la circulation et augmentent les risques d'accidents.



Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | @prefet64

2/2

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex